



AU 1^{er} JANVIER 2020

CONDITIONS & TARIFS

LES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Entreprises
Économie sociale & institutionnels
Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux
Immobilier professionnel



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes.

TVA Commissions assujetties en sus à la TVA au taux de 20 % au jour de la facturation.

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



Compte courant et services associés.....	6
Centralisation des recettes.....	11
Centralisation de trésorerie	11
Télécollecte de chèques	11
Opérations de paiement et d'encaissement	12
Dates de valeur (jours ouvrés).....	17
Instruments de paiements.....	17
Solutions d'encaissement.....	19

2 LES FINANCEMENTS



Cycle d'exploitation.....	23
Financement des investissements	25
Financement des opérations immobilières	27
Financement locatif.....	28
Couverture de taux.....	29

3 LES PLACEMENTS



Épargne bancaire.....	30
Comptes titres	30

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



Des experts à votre service	33
-----------------------------------	----

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



Tenue de compte.....	36
À destination de l'étranger - Import.....	36
En provenance de l'étranger - Export..	37
Échanges de données.....	39
Opérations de change.....	39
Avances en euros et en devises.....	40
Change manuel.....	40
Garanties internationales	40
Offre Coface.....	40

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



Recherche de document	41
Opérations juridiques et fiscales.....	41
Autres frais	41

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



Frais de lettre d'information préalable	42
Commission d'intervention.....	42
Forfait de frais par chèque rejeté	42
Forfait de frais par prélèvement SEPA rejeté	43
Autres incidents.....	43
Oppositions	43

8 LEXIQUE



Lexique.....	44
--------------	----

9 RÉSOUDRE UN LITIGE



Informations complémentaires	49
Pour toute information complémentaire	50

10 VOS CONTACTS



Vos contacts	51
--------------------	----



> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE (FACTURATION TRIMESTRIELLE)

- Frais de tenue de compte en euros
 - Economie Sociale (par compte) **42,00 €/trimestre**
 - Autres marchés (par compte) **69,00 €/trimestre**
 - Forfait de gestion de compte **Nous consulter**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre **de 0,10 % à 0,20 %**
 - Minimum de perception **30,00 €/trimestre**

- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	Gratuit	5,60 €/trimestre
Relevés décadaires	Gratuit	8,40 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	Gratuit	12,00 €/trimestre
Relevés journaliers	Gratuit	56,00 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **2,10 €/relevé**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Domilis Pro - service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Lettres-chèques **Nous consulter**
 - Information comptable des commissaires aux comptes **150,00 € TVA**

- Frais d'actualisation administrative, juridique et comptable du dossier.

Cette commission est perçue en sus de la récupération des frais engagés pour l'actualisation du dossier.

En fonction de la complexité du dossier **à partir de 150,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES BANCAIRES DE BASE Gratuit

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvements SEPA, TIP ou virement bancaire SEPA
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

■ CE NET Comptes

- Abonnement au service de banque à distance (avec ou sans option bourse) incluant le 1^{er} lecteur CAP gratuit **8,00 €/mois**
- Option Comptes de Filiales (surcoût)⁽²⁾ **5,00 €/mois**

■ Direct Ecureuil Secteur Public

- Abonnement **Gratuit**

■ Webprotexion

BON À SAVOIR :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement **Gratuit**

■ AlertEcureuilPro - Alerte de la situation du compte par SMS ou mail

- Abonnement mensuel pour 40 messages d'alerte par SMS **5,00 €/mois**
- Message d'alerte supplémentaire **0,20 €**
- Abonnement mensuel pour message d'alerte par mail (nombre illimité) **5,00 €/mois**

■ CE NET Remises⁽³⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises.

- Frais de mise en place du service **30,00 €**

• Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres

- Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes

des utilisateurs	À partir de 31,00 €/mois*
■ Options supplémentaires (tarifications venant s'ajouter aux prix de l'abonnement CE net Remises)	
- Service de gestion de mandats prélèvement SEPA, pour 300 mandats	18,00 €/mois TVA
Au-delà	Nous consulter TVA
- CE net Comptes Filiales ⁽¹⁾ (surcoût)	5,00 €/mois
■ Frais sur remise d'opération(s) confirmée par fax	5,00 €/remise
■ PULCEO	
- Frais de mise en place du service	
- à distance	Nous consulter TVA
- sur site	Nous consulter TVA
- Abonnement incluant deux banques	Nous consulter TVA
- Option par banque supplémentaire	Nous consulter TVA
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes ou sociétés supplémentaires, PULCEO mobile élargi, service Diamond...)	Nous consulter TVA
- PULCEO Connect (sous réserve de disponibilité)	Nous consulter TVA

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)⁽²⁾

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

- Frais de mise en place du service	70,00 € TVA
■ EBICS	
• Sens aller : Client/Banque	
Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.	
- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique	À partir de 25,00 €/mois*
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique	À partir de 25,00 €/mois*
• Sens retour : Banque/Client	
Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.	
- Abonnement mensuel EBICS (profil T)	À partir de 30,00 €/mois*
■ Options à la carte (tarifications venant s'ajouter aux prix de l'abonnement CE net EDI)	
- E-saisie	13,00 €/mois
- E-transfert	10,00 €/mois
- Service de gestion de mandats prélèvement SEPA, pour 300 mandats	18,00 €/mois TVA
Au-delà	Nous consulter TVA
- CE net Comptes Filiales ⁽¹⁾ (surcoût)	5,00 €/mois

* En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués

(1) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(2) Intègre les fonctionnalités du service CE Net Comptes.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Frais sur remise d'opération(s) confirmée par fax	5,00 €/remise
■ SWIFTNet	
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct	110,00 €/mois
- Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter
■ Pe SIT	
- Abonnement mensuel	100,00 €/mois
■ Jedecclare.com	
Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.	
- Frais d'adhésion au service	Nous consulter TVA

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance (Caisse d'Épargne (e-remises, EBICS, CE net, PULCEO) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.

■ Certificats électroniques	
Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans)	180,00 € TVA
	(soit 60,00 €/an TVA)
Abonnement Certiceo certificat électronique multiple	Nous consulter
Certificat 3 Skey	
- Par token USB NG Pro	83,33 € TVA
- Par token USB NG Flash	125,00 € TVA
■ Authentification secur@ccès et lecteur CAP	
- 1 ^{er} lecteur Carte à Puce	Gratuit
- A partir du 2 ^{ème} lecteur Carte à Puce	10,00 €/lecteur TVA
- Cotisation carte secur@ccès	8,00 €/carte/an TVA
	(gratuit la 1 ^{ère} année)
- Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque	8,00 € TVA
- Frais de refabrication carte secur@ccès ⁽²⁾	8,00 € TVA
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	7,50 € TVA

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(2) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

➤ CENTRALISATION DES RECETTES

INTEGRAL CASH RECETTE **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

➤ CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

INTEGRAL CASH POOLING **Nous consulter**

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

➤ TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

TLMC **Nous consulter**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR **Nous consulter**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

> OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

BON À SAVOIR : ZONE SEPA, JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

La zone SEPA : regroupe les pays de l'Union européenne et les 6 pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, Saint-Marin.

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage dans une autre Caisse d'Épargne
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)..... **4,90 €**

■ Chèques

- Paiement d'un chèque..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **12,50 €**

■ Retraits d'espèces en euros

- Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Dans un autre établissement
- Jusqu'à 2 retraits par mois..... **Gratuit**
- À partir du 3^{ème} retrait par mois..... **1,00 €/retrait**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,25 €**

■ Retraits d'espèces en devises

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,25 €
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
- Commission proportionnelle..... **2,90 %**
- Avec un maximum de perception par transaction..... **6,25 €/transaction**

■ Virements

DÉFINITION : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date d'exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque (par virement)	4,00 €	0,21 €⁽¹⁾	0,21 €⁽¹⁾
Virement SEPA jour/immédiat (par virement)			0,45 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...) (par virement)			0,45 €
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure) (par virement)	21,00 €		7,90 €
Mise en place d'un virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	Gratuit	Gratuit	
Virement de trésorerie (VSOT) (par virement)	21,00 €		7,50 €
Remise de virements confirmée par fax (par remise)			5,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire) (par virement)	15,50 €		15,50 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Prise en charge d'une liste de virements papier (par liste)	20,00 €		

(1) Gratuit avec Webprotexion.

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA

DÉFINITION : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Paieement d'un avis de prélèvement	Gratuit	Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) (par mandat)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) (par mandat)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) :	16,50 €	16,50 €	16,50 €
Ajout d'un émetteur sur liste noire (opposition permanente)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur sur liste blanche	15,50 €	15,50 €	15,50 €

• Contestation/Opposition sur prélèvement

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Refus de tout prélèvement SEPA	30,80 €	30,80 €	30,80 €
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,50 €	15,50 €	15,50 €
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée	25,00 €	25,00 €	25,00 €

• Autres frais

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA (par opération)	31,00 €	31,00 €	31,00 €
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé (par prélèvement)	8,00 €	8,00 €	8,00 €

■ Effets de commerce

- Frais pour accord de paiement hors convention de « Paiement Sauf Désaccord » par support papier **10,00 €/effet**
- Paiement d'effets **Gratuit**
- Commissions sur interventions diverses sur effet : Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, modification, impayé, avis de sort, changement de RIB, changement de montant, etc **18,70 €/effet**
- Frais de rejet d'effet sur provision insuffisante **21,40 €/effet**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Remises d'espèces en agence

- Service Sécurexpress(Service coupe-file, dépôt express sécurisé de la recette professionnelle)⁽¹⁾⁽²⁾
Adhésion **13,10 €/trimestre TVA**
- Sécurexpress assurance⁽¹⁾ **27,40 €/an**
- 1^{ère} Carte Sécurexpress (dirigeant ou mandataire) **Gratuit**
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication **6,90 €/an TVA**
- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Traitement des écarts de comptage **10,80 €/remise**
- Recherche de preuve sur écart de comptage **Sur devis**
- Dépôt de monnaie (hors Sécurexpress) **1,50 %/remise**

■ Remise d'espèces hors agence

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

■ Chèques

- Remises de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter ⁽³⁾**

■ Virements

- Réception d'un virement SEPA **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie euro zone euro **Gratuit**

■ Prélèvements SEPA

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **31,50 €**
- Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B)⁽⁴⁾ **10,00 €/mandat**

(1) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Sous réserve de commercialisation, veuillez contacter votre Chargé(e) d'Affaires.

(4) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement..

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échancier	10,00 €/opération		
- Frais modification/suppression/de suspension/de réactivation	10,00 €/opération		
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	5,00 €/opération		0,30 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	9,00 €/opération		0,35 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax			5,00 €/remise
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique			Gratuit

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Gratuit**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **15,50 €/opération**
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE/SEPA B2B (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur).... **8,00 €/opération**
- Prélèvement remis à l'encaissement revenu impayé **8,00 €/opération**
- Téléréglément
 - Frais de rejet suite à l'émission de télérégléments..... **8,00 €/opération**
- Titre interbancaire de paiement (TIP)
 - Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP **8,00 €/opération**
- Effets de commerce
 - Support papier
 - Frais par remise..... **11,10 €/remise**
 - Frais par effet..... **6,60 €/effet**
 - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par fax **5,00 €/remise**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet..... **0,41 €/effet**
- Autres
 - Commissions sur interventions diverses sur effet : Frais d'acceptation, modification, prorogation, réclamation, avis de sort etc..... **18,70 €/prestation**
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **18,70 €**
- Vérification de coordonnées bancaires (Offre Diamond) **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de vérification
- Mobilité bancaire
 - Abonnement au service **Gratuit**
 - Restitution des modifications de coordonnées bancaires

> DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (J=jour de comptabilisation)

■ Remises de chèques compensables en France*	J + 1 ouvré*
	avec J : date de comptabilisation
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité : chèque remis à l'encaissement	J + 10 calendaires
■ Virement SEPA externe reçu ou émis	J
■ Prélèvement SEPA reçu ou émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt/retrait	J
■ Paiement d'un effet	Jour de présentation - 1
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	J
■ Monétique	JR
■ Remise d'effet à l'encaissement	J + 4 calendaires
■ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 calendaire
■ Effets à présenter à l'encaissement ou à l'escompte	10 jours calendaires avant l'échéance

En cas contraire, la date d'échéance sera calculée selon les règles interbancaires.

> INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	Gratuit
- Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques	
- Envoi simple	Gratuit
- Envoi en lettre suivie	2,90 €
- Envoi en recommandé	6,65 €
- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois	7,50 €
- Fabrication de lettres-chèques	Nous consulter

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

■ Cotisations cartes	
- Carte Visa Business à débit immédiat ou débit différé	50,00 €/an
- Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé	132,00 €/an

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Carte Visa Platinum à débit différé.....	223,00 €/an
- Carte de retrait Associatis.....	21,55 €/an
- Carte de paiement Visa Electron Association à débit immédiat (ou équivalent)....	36,00 €/an
■ Opérations diverses	
- Refabrication de carte avant échéance	15,00 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel	9,00 €
- Frais d'envoi de la carte	
- En agence	Gratuit
- En lettre suivie	2,90 €
- En recommandé.....	6,65 €
- Mise en place d'un plafond exceptionnel retrait espèces ou paiement ⁽¹⁾	10,00 €
- Service E-carte Bleue	12,00 €/an/carte
- Traitement exceptionnel des cartes commandées en urgence	49,00 €
CARTE ACHAT PUBLIC.....	Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

GLOBAL AFFAIRES

BON À SAVOIR :

L'offre de services Global Affaires optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- Carte Visa Affaires (passage à la 3DS inclus).....	60,00 €/an
- Carte Visa Gold Affaires (passage à la 3DS inclus)	135,00 €/an
- Abonnement entreprise Global Affaires.....	157,00 €/an TVA
- Abonnement maison mère Global Affaires.....	105,00 €/an TVA
- Gestion des habilitations d'accès au site internet	Gratuit
- Modification de la date d'arrêté (10 au 20 du mois).....	20,00 €
- Outil États Statistiques.....	50,00 €/an TVA
- Outil Note de Frais	50,00 €/an TVA
- Frais de refabrication d'une carte	15,00 €
- Frais de demande de réédition de code confidentiel.....	9,00 €
- Frais de mise en place d'un plafond de retrait/paiement exceptionnel	31,00 €
■ Options des cartes Visa	
- Absence de solidarité de l'entreprise	Nous consulter
- Activation de la fonction retrait	3,00 €/carte

(1) Sous réserve d'acceptation.

- Personnalisation des plafonds de retrait/paiement.....	3,00 €/carte
- Débit sur différé de 10 jours.....	7,00 €/carte
- Débit sur différé de 20 jours.....	14,00 €/carte
- Débit sur différé de 30 jours.....	21,00 €/carte
- Débit sur différé de 45 jours.....	31,00 €/carte

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾	20,30 €/an/compte
--	--------------------------

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS.....	175,00 €
- JePaieEnLigne.....	160,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS.....	20,00 €
- JePaieEnLigne.....	17,00 €
■ Frais liés aux transactions	
De 1 à 2 000 transactions/mois.....	0,13 €/transaction
De 2 001 à 20 000 transactions/mois.....	0,10 €/transaction
Au-delà de 20 000 transactions/mois.....	0,06 €/transaction
Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
Frais de traitement sur impayés cartes bancaires.....	Nous consulter

(1) Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Options SP Plus

- Paiement VPC	5,00 €/mois
- Paiement par identifiant ⁽¹⁾	15,00 €/mois
- Paiement par fichier ⁽¹⁾	15,00 €/mois
- Gestion du profil administrateur	10,00 €/mois
- Cartes privatives (Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal, V.me by Visa)	5,00 €/mois
- Push mail	5,00 €/mois
- Web Services	500,00 €/mois
- Acceptation Paypal	5,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 1	15,00 €/mois
- Pilotage risques niveau 2	10,00 €/mois
- Fichier reporting	5,00 €/mois
- Personnalisation page de paiement	Gratuit
- Rapprochement bancaire visuel ⁽¹⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier ⁽¹⁾	30,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel ⁽¹⁾	10,00 €/mois
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier ⁽¹⁾	30,00 €/mois
- Service saisonnier	10,00 €/mois
- Paiement par abonnement	15,00 €/mois

■ S.MONEY

- Service de paiement et d'envoi d'argent par Smartphone®	Nous consulter
---	----------------

■ Opérations d'encaissement

- Versement d'espèces (hors prestations particulières)	Gratuit
--	---------

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

■ Le contrat monétique accepteur

- Ouverture/clôture de dossier	Nous consulter
- Taux de commission	Nous consulter
- Relevé annuel des frais d'encaissement cartes (RAFEC)	Gratuit
- Relevé mensuel des frais d'encaissement cartes (RMFEC)	Gratuit

■ Location de terminaux de paiement électronique (TPE)

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal filaire (raccordé au réseau téléphonique)	Nous consulter	TVA
- Terminal IP (raccordé à internet)	Nous consulter	TVA
- Terminal GPRS (terminal nomade avec abonnement téléphonique inclus)	Nous consulter	TVA

(1) Sauf Secteur Public.

■ Prestations associées ou complémentaires

- Solution d'édition/lecture de chèques.....	Nous consulter TVA
- Frais d'ouverture de dossier	Nous consulter
- Frais de chargement logiciel spécifique.....	Nous consulter
- Frais de rupture de contrat.....	Nous consulter TVA
- Frais pour non restitution terminal/Équipement hors d'usage	Nous consulter
- Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire	Gratuit
- Relevé d'édition monétique journalier	Gratuit
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires.....	65,00 €/impayé
- Frais sur contrats inactifs	15,00 €/an
- Indemnité de non restitution de TPE ⁽¹⁾ sans contact.....	Nous consulter

PAIEMENT « N FOIS » SANS FRAIS

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler en 3 ou 4 fois sans frais.

- Droit d'entrée	65,00 € TVA
- Commission pour paiement en 3 fois	3,00 % des sommes différées
- Commission pour paiement en 4 fois	3,30 % des sommes différées

E-PAIEMENT « N FOIS » SANS FRAIS - CHOOZEO

- Abonnement.....	5,00 €/mois TVA
- Commission pour paiement en 3 fois	3,00 % des sommes différées
- Commission pour paiement en 4 fois	3,30 % des sommes différées

DILIZI

Solution d'encaissement mobile qui transforme le smartphone ou la tablette en « caisse digitale ».

- Boîtier DILIZI.....	Nous consulter
-----------------------	----------------

(1) L'indemnité est calculée selon la durée du contrat déjà écoulée depuis la signature initiale

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

PAIEMENT LOCATION BIENS ET SERVICES (PLBS)

Solution répondant aux professionnels du secteur de location de biens (véhicules, matériels) et de services (hôteliers) grâce à la demande de prè-autorisation de paiement.

■ PLBS **Nous consulter**

ESPACE ASSO

La plateforme des dons en ligne des Associations et des Fondations **Nous consulter**



BON À SAVOIR :

Espace Asso facilite et simplifie la gestion de votre Association afin de digitaliser vos cotisations et sécuriser l'encaissement de vos fonds.



2 LES FINANCEMENTS



> CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (ANNUEL, CRÉATION, RENOUVELLEMENT)

Ces frais sont applicables aux concours suivants : découvert, escompte commercial, escompte de billet financier, Dailly, cautions et garanties à 1^{ère} demande.

- Entreprises	0,70 % min. 300,00 €
- Économie sociale.....	0,70 % min. 250,00 €
- Logement Social.....	0,20 % min. 250,00 €
- Secteur Public.....	0,20 % min. 250,00 €

DÉCOUVERT

- Commission d'engagement (création et renouvellement du concours).....	Nous consulter
- Commission du plus fort découvert (calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois).....	0,12 %/trimestre
- Commission de dépassement de découvert (majoration taux client)....	+ 4,00 % min. dans la limite du taux réglementaire
■ Commission d'immobilisation (calculée sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur en permanence au cours du trimestre indiqué)	
- Économie sociale.....	1,00 % trimestre
- Autres marchés.....	2,00 % trimestre
- Commission de non-utilisation (calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel)	0,50 %
- Taux d'intérêt du découvert autorisé ⁽¹⁾ (Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte).....	Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert
- Taux d'intérêt du découvert non autorisé	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur
- Courrier de dénonciation de découvert.....	10,00 €

ESCOMPTE

- Taux d'intérêt escompte autorisé.....	Nous consulter⁽²⁾
- Taux d'intérêt escompte occasionnel	Nous consulter⁽²⁾
- Minimum de jours lors du décompte d'agios	10 jours

(1) Voir le Lexique pour un exemple d'un calcul de TEG.

(2) Intérêts calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée, et du montant des effets escomptés. Le minimum d'intérêts perçus est fixé à 10 €. Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), il sera alors considéré comme étant égal à zéro (0). Valeur du TBB (Taux de Base Bancaire) au JJ/MM/AAAA = 0,00 %. Taux du découvert autorisé = 0,00 % (soit TBB + 0,00 %).

2 LES FINANCEMENTS

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Commission de bordereau	18,00 €
- Commission par créance cédée.....	10,00 €/facture
- Commission de notification/courrier.....	21,60 €
- Commission de renouvellement ou prorogation.....	22,00 €
- Taux de cession - escompte Dailly ⁽¹⁾	Nous consulter
- Commission de mise en impayé	25,00 €

AFFACTURAGE, ASSURANCE-CRÉDIT ET INFORMATION COMMERCIALE..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client.....	Nous consulter
- Commission de financement	
- Commission d'affacturage	
- Offre d'assurance-crédit TRADELINER : Pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales.....	Nous consulter
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects	Nous consulter

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC) .. Nous consulter

- Taux.....	Taux personnalisé
- Commission d'engagement.....	Nous consulter
- Commission de mouvement.....	Nous consulter
- Commission de non-utilisation	Nous consulter

NUMAIRC (solution de financement en ligne réservée au secteur public)..... Tarification en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites

FINANCEMENT DES STOCKS..... Nous consulter

(1) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

CAUTIONS ET GARANTIES A 1^{RE} DEMANDE

- Cautions bancaires (Engagements par signature)
 - Frais d'émission d'un acte simple..... à partir de 70,00 €
 - Frais d'émission d'un acte complexe..... à partir de 100,00 €
 - Commission d'engagement annuelle..... de 1,50 % à 3,50 %
 - du montant minimum de 100,00 €**
 - Frais d'annulation de mainlevée, de modification, de dénonciation de caution, ou de dénonciation de garantie 84,00 €
- Garanties à 1^{ère} demande
 - Frais d'émission d'acte
 - Economie Sociale 0,50 % min. 125,00 €
 - Autres marchés 1,00 % min. 125,00 €
 - Commission annuelle par engagement délivré..... de 2,50 % à 4,00 %
 - du montant minimum de 100,00 €**
 - Frais d'annulation de mainlevée, de modification, de dénonciation de caution, ou de dénonciation de garantie 84,00 €
 - Autres cautions (accises, agroalimentaire, douane, de marché, professions réglementées)..... Nous consulter

GARANTIES DE MARCHÉ (RESTITUTION D'ACOMPTE,

- RETENUE DE GARANTIE...)..... Nous consulter
- Cautions retenues de garantie CEGC⁽¹⁾ marchés publics ou privés)..... Nous consulter

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier crédit
 - Prêt moyen-long terme
 - Secteur Public 0,10 % min. 200,00 €
 - Logement social 0,10 % min. 200,00 €
 - Entreprises 1,00 % min. 350,00 €
 - Économie sociale 1,00 % min. 300,00 €
- Commission annuelle d'engagement
 - Prêt moyen-long terme Nous consulter

(1) Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions.

2

LES FINANCEMENTS

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES SUR CRÉDIT

- Frais d'avenant :	
- Pour un prêt entré en amortissement	1,00 % du CRD min. 280,00 €
- Pour un prêt non entré en amortissement	1,50 % du CRD min. 320,00 €
- Commission de non utilisation.....	Nous consulter
- Indemnité de remboursement anticipé	Selon contrat
- Indemnité de réaménagement.....	Selon contrat
- Intérêts de retard sur échéance de prêt	Selon contrat
- Réédition de contrat à la demande du client	28,50 €
- Réédition du tableau d'amortissement	25,50 €
- Simulation de décompte de remboursement anticipé.....	57,00 €
- Changement de numéro de compte de prélèvement.....	28,50 €
- Délégation de loyers ou de contrat d'assurance (par acte)	120,00 €
- Attestations diverses sur crédit en cours	19,00 €

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur)

Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantisiez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

- Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
- Gage sur véhicule automobile	245,00 €/acte
- Nantissement de parts sociales de SCI ou de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées.....	425,00 €
- En cas de contrat avec promesse préalable au nantissement	500,00 €
- Nantissement de compte-titres, livrets, comptes à terme, assurance-vie réseau Caisse d'Epargne.....	125,00 €
- Nantissement de valeurs mobilières, livrets , comptes à terme, assurance-vie hors Caisse d'Epargne	420,00 €
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	425,00 €
- Gage matériel et outillage sous seing privé	395,00 €/acte
- Nantissement de marché public et autres garanties	Nous consulter
- Information annuelle des cautions, par garant et par dossier de prêt (plafond : 84,00 €).....	42,00 €

- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	152,00 €/acte
- Mainlevée de garantie réelle, totale ou partielle : hypothèque, fonds de commerce, matériel, parts sociales, compte titres, assurance vie hors réseau	160,00 €
- Convention de blocage de compte-courant associé(s)	125,00 €/acte
- Gage espèce avec dépossession	Nous consulter
- Frais d'annulation de mainlevée, de modification ou de dénonciation de garantie ..	84,00 €
- Ouverture de compte de dépôt séquestre avec émission d'acte	90,00 €
- Garantie délivrée par une personne morale (hors société de cautionnement)	85,00 €
- Frais d'huissier	Frais réels
- Frais de renouvellement de garantie	42,00 €
- Frais d'étude (crédit accepté ou non réalisé)	Min. 150,00 € ou frais réels engagés
- Mainlevée de gage	30,00 €

➤ FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Frais d'étude sur mise en place de crédit	Nous consulter
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit (Par trimestre. Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)....	Nous consulter
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours (Frais prélevés lors de la prorogation d'un concours, facturés en % du montant du concours)	min. 300,00 €
- Frais de modification contractuelle	Nous consulter

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

■ Garanties Financières d'Achèvement (GFA) GFA (en % du CA TTC)	Nous consulter
- Grands groupes	
- Clients régionaux	
- Clients locaux	
GFA VRD ⁽¹⁾ (en % de l'assiette de la caution)	Nous consulter
■ Autres engagements par signature	en % de l'assiette de la caution
■ Commission de non utilisation	Nous consulter
■ Frais de montage (selon la taille de l'opération)	min. 1000,00 €

(1) Voirie, Réseau, Divers.

2 LES FINANCEMENTS

■ AUTRES SERVICES DU CRÉDIT

- Frais de visite de chantier **Nous consulter**
- Frais d'estimation de bien **Nous consulter**

COMPTE RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire **Gratuit**

> FINANCEMENT LOCATIF

- CRÉDIT BAIL IMMOBILIER** **Nous consulter TVA**
- Frais de dossiers **Nous consulter**
 - Commission d'engagement **Nous consulter**

- CRÉDIT BAIL MOBILIER** **Nous consulter TVA**
- Frais de dossiers (montant HT du matériel) **2,00 % min. 50,00 €**
 - Publicité légale crédit-bail location (greffe du tribunal de commerce).
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social **23,00 €**
 - Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant
en fonction du montant de financement) **250,00 €**
 - Lettres d'informations aux cautions **35,00 €**
 - Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
 - Mainlevée d'opposition :
 - Contrat de crédit-bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit-bail non couvert par notre assurance groupe **50,00 €**
 - Gestion d'un sinistre matériel :
 - Contrat de crédit bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit bail non couvert par notre assurance groupe **150,00 €**
 - Gestion d'un sinistre à la personne :
 - Contrat de crédit bail couvert par notre assurance groupe **Gratuit**
 - Contrat de crédit bail non couvert par notre assurance groupe **50,00 €**
 - Réédition de documents (contrats, échéanciers ...) **50,00 €**
 - Changement d'adresse postale (y compris NPAI) **35,00 €**
 - Changement de dénomination sociale (sans changement de n° SIREN) **35,00 €**
 - Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat) **50,00 €**
 - Radiation de publicité ou de gage⁽¹⁾ **35,00 €**
 - Modification de la date d'échéancement (hors intérêts intercalaires) **50,00 €**
 - Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis
de prélèvement⁽²⁾ **50,00 €**
 - Changement de mode de règlement
 - De chèque ou virement à prélèvement **Gratuit**
 - De prélèvement à chèque **250,00 €**
 - De prélèvement à virement **250,00 €**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

- Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾	50,00 € (1^{re} gratuite)
- Attestations diverses (crédit d'impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €
- Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)	150,00 €
- Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 €
- Modification du plan de remboursement	250,00 €
- Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €
- Avenant au contrat ou autorisation de sous-location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250,00 €
- Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 €
- Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LEASE BACK **Nous consulter**

LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter** **TVA**

> COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME **Nous consulter**

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

■ Envoi de relevé annuel	Gratuit
■ Envoi de relevé hors périodicité annuelle	0,93 €/relevé
■ Remise de chèques sur livret : délai d'encaissement	10 jours calendaires
■ Emission d'un chèque de banque sur livret ⁽¹⁾	12,50 €
■ Frais de gestion de compte épargne inactif ⁽²⁾	30,00 €/an/compte

> COMPTES TITRES

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)

■ Titres hors groupe TVA	
- Commission ⁽³⁾ proportionnelle ⁽⁴⁾	0,22 %
- Minimum de perception	37,30 €/an
- Commission ⁽³⁾ fixe par ligne (en supplément de la commission ⁽³⁾ proportionnelle ⁽⁴⁾)	
- Autres valeurs	4,80 €/an
- Valeurs déposées à l'étranger	12,00 €/an
- Maximum de perception	310,00 €/an
■ Titres du groupe	23,33 €/an TVA
■ Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	Application des droits de garde

Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(1) Gratuit dans le cadre d'un Livret A

(2) Le montant des frais et commissions sur un compte sur un livret inactif, au sens de l'article L312-9 du code monétaire et financier, est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(3) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA aux taux en vigueur (20% au 01/11/2019)

(4) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par la tranche, en fonction du barème indiqué.

ORDRES DE BOURSE

	En centre d'affaires	Par téléphone ⁽¹⁾	Par internet ⁽²⁾
Taux de courtage	1,45%	1,45 %	0,50 %
Minimum de perception	17,20€	17,20 €	7,80 €
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	6,50 €	6,50 €	Gratuit
Ordre annulé	10,50 €	10,50 €	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

ORDRES SUR OPC : FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP), SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

- Opérations OPC réseau Caisse d'Épargne **Nous consulter**
 - Opérations OPC d'un autre réseau **31,50 € + frais d'émetteur**

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres	Gratuit
- Relevé trimestriel.....	Gratuit
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU)	Gratuit
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU)	24,00 €
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne.....	Gratuit
■ Dépôts titres non cotés	
- Enregistrement ou radiation d'une ligne de titres non cotés.....	120,00 €
- Acte de gestion (opérations sur titres, détachements, dividendes...).....	24,80 €
- Transfert vers une autre banque	101,67 € TVA
- Demande de LEI (<i>Legal Entity Identifier</i>).....	Nous consulter

(1) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

3

LES PLACEMENTS

GESTION DE TRÉSORERIE

■ Placement automatisé de trésorerie

- Intégral Cash Trésorerie..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales Caisse d'Epargne..... **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

■ Épargne salariale (PEE, PERCO, Intéressement) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Prémissime, Perco&Co et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PERCO en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCO). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

■ Titres de services **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Chèques de table papier ou électronique « APPETIZ »
- Chèques cadeaux papier « CADO Chèques » ou électronique « CADO CARTE »
- CESU Domalin
- Chèques Interservices (clientèle Secteur public)

■ Assurances collectives⁽¹⁾ (IFC, Plan Epargne Retraite Article 83) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances collectives de la Caisse d'Épargne permettent d'optimiser la politique retraite de l'entreprise ou de la structure.

- Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).
- Le Plan Epargne Retraite Entreprises (article 83) permet à une ou plusieurs catégories de salariés de bénéficier d'un complément de retraite sous forme de rente viagère grâce aux versements de cotisations réalisés par l'entreprise dans un cadre fiscal et social avantageux.

(1) Assurances collectives retraites de type « Indemnités de Fin de Carrière » et « PER Entreprise - article 83 » sont des contrats de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

4 DES EXPERTS A VOTRE SERVICE

- Assurance santé collective⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

- Assurance Homme Clé⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'assurance Homme Clé permet de protéger et péreniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

- Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large de produits permettant vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions. **Nous consulter**
- Opérations financières **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

(1) Assurance Santé collective est un contrat de CNP Assurances ou de Macif-Mutualité, entreprises régies par le code des assurances.

(2) Assurance Homme-Clé est un contrat de Natixis Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe Limited régie par le code des assurances.

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

■ Immobilier professionnel..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux Promoteurs, Constructeurs, Aménageurs, Lotisseurs, Marchands de biens et Investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

■ Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Epargne propose aux Syndics comme aux Syndicats de Copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

■ Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



> TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés 69,00 €/trimestre
- Commission de mouvement Nous consulter

> À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page 12 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

De l'EEE (Espace économique européen) en euros, complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés.

- Virement PAPIER
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN 4,00 €
- Virement TÉLÉTRANSMIS
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN 0,21 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Autres virements : en euros dans l'EEE, incomplet ou frais non partagés, hors EEE (quel que soit le montant), en devises (quel que soit le pays).

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10 %	
- Minimum de perception	13,00 €	8,10 €
b) Commission de change si virement en devises	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	13,00 €	13,00 €

- Frais supplémentaires de correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) 18,00 €
- Frais du correspondant 18,00 €

AUTRES SERVICES

- Message SWIFT 30,00 €
 - Avis de sort
 - Demande de retour de fonds
 - Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert
- Demande de confirmation d'émission d'un transfert 5,50 €
- Complément ou intervention sur transfert 15,50 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- a) Commission de services 0,10 %
 - Minimum de perception 13,00 €

■ b) Commission de change si chèque en devises	0,05%
- Minimum de perception.....	13,00 €
- Minimum de perception si devises (a + b)	26,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'ouverture/trimestre indivisible ou de modification (montant, durée)	0,25 % min. 115,00 €
- Commission de modification autre forfait	110,00 €
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents	0,125 % min. 110,00 €
- Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible.....	0,084 % min. 80,00 €
- Frais d'irrégularité (à la charge de l'exportateur).....	110,00 €
- Émission d'une cession bancaire.....	80,00 €
■ Frais SWIFT	30,00 €
■ Frais de courrier simple	10,00 €
■ Frais de courrier express.....	30,00 €

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission de présentation.....	40,00 €
- Commission de paiement.....	0,15 % min. 35,00 €
■ Frais SWIFT	30,00 €
■ Frais de courrier simple	10,00 €
■ Frais de courrier express.....	30,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...)	40,00 €
- Commission d'impayé	0,05 % min. 80,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission de paiement.....	0,20 % min. 60,00 €
- Commission d'impayé	40,00 €
- Autre commission (prorogation, avis de sort...)	45,00 €
■ Frais SWIFT	30,00 €
■ Frais de courrier simple	10,00 €
■ Frais de courrier express.....	30,00 €

➤ EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

- Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN	Gratuit
---	----------------

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros hors zone SEPA, en devises quel que soit le pays.

5

LE COMMERCE INTERNATIONAL

■ a) Frais par virement.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	13,00 €
■ b) Commission de change si virement en devises	0,05 %
- Minimum de perception.....	13,00 €
■ Frais supplémentaires de correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	18,00 €

AUTRES SERVICES

■ Message SWIFT.....	30,00 €
- Avis de sort	
- Demande de retour de fonds	
- Demande de modification de données, d'un bénéficiaire d'un transfert	
■ Demande de confirmation d'émission d'un transfert	5,50 €
■ Complément ou intervention sur transfert.....	15,50 €

ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVISES⁽¹⁾

EN SAUF BONNE FIN (SFB)

■ a) Commission de services.....	0,10 %
- Minimum de perception.....	13,00 €
■ b) Commission de change si chèque en devises	0,05 %
- Minimum de perception.....	13,00 €
- Minimum de perception si devises (a+b).....	26,00 €
- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé.....	43,00 € + frais de banque étrangère

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER EN CREDIT

APRÈS ENCAISSEMENT (CAE)⁽¹⁾

- Forfait à rajouter aux tarifs SBF	52,00 €/chèque
- Chèque étranger remis à l'encaissement impayé.....	43,00 € + frais de banque étrangère

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER... Nous consulter

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

■ Commission de notification « LC notifiée » ≤ 1 500 K€	0,10 % min. 100,00 €
■ Commission de modification « LC notifiée » > 1 500 K€	0,05 % min. 100,00 €
■ Commission de modification	110,00 €
■ Commission de levée de documents	0,15 % min. 135,00 €
■ Frais d'intervention à la demande	95,00 €
■ Commission de transfert.....	0,125 % min. 120,00 €
■ Commission de paiement sur transfert	0,0625 % min. 110,00 €
■ Commission de confirmation : % l'an en fonction du risque Pays et Banque	
Perception d'avance par trimestre indivisible	Nous consulter min. 350,00 €

(1) Disponibilité des fonds:

- remise chèque en euros payable dans l'U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E en "crédit Sauf Bonne Fin" : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en "Crédit Après Encaissement" : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

■ Commission d'acceptation et paiement différé.....	Nous consulter min. 350,00 €
■ Frais divers	
- Frais de courrier simple.....	20,00 €
- Frais de courrier express.....	60,00 €
- Frais SWIFT.....	30,00 €
- Frais de prè-vérification des documents (prérequis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles)	200,00 €

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission de présentation.....	40,00 €
- Commission d'encaissement.....	0,20 % min. 50,00 €
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...).....	45,00 €
- Frais SWIFT.....	30,00 €
- Frais de courrier simple.....	10,00 €
- Frais de courrier express.....	30,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement/papier.....	0,20 % min. 50,00 €
- Autre commission (acceptation, prorogation, avis de sort...).....	45,00 €
- Frais SWIFT.....	30,00 €
- Frais de courrier simple.....	10,00 €
- Frais de courrier express.....	30,00 €

> ÉCHANGES DE DONNÉES

■ Réception de MT101 en provenance de banques tierces	
- Abonnement mensuel	Nous consulter
- Envoi de MT940 vers des banques tierces	Nous consulter

> OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) ..	Gratuit
--	----------------

CHANGE AU COMPTANT

- Commission de change ≤ 75 K€.....	0,055% min. 15,00 €
- Commission de change > 75 K€.....	0,025% min. 15,00 €

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

■ Frais de mise en place.....	30,00 €
- Commission de change ≤ 75 K€.....	0,055% min. 15,00 €
- Commission de change > 75 K€.....	0,025% min. 15,00 €

SWAP DE CHANGE

■ Frais de mise en place.....	30,00%
- Commission de change ≤ 75 K€.....	0,055% min. 15,00 €
- Commission de change > 75 K€.....	0,025% min. 15,00 €

5

LE COMMERCE INTERNATIONAL

AUTRES OPÉRATIONS DE CHANGE (OPTIONS, PRODUITS STRUCTURÉS)

- Couverture par la salle des marchés Nous consulter

> AVANCES EN EUROS ET EN DEVICES

- Commission de mise en place Nous consulter
- Taux Nous consulter

> CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Commission de change Selon cours

> GARANTIES INTERNATIONALES

BON À SAVOIR :

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

COMMISSION D'ENGAGEMENT PAR TRIMESTRE INDIVISIBLE

- Garanties de marché 1,75% min 100,00 €
- Garanties financières/SBLC (Lettre de Crédit Stand-by) 2,00%
- Frais d'acte min. 150,00 €
- Frais supplémentaires acte urgent 150,00 €
- Commission de modification, mainlevée, annulation, demande sans suite 85,00 €
- Notification de garanties reçues 110,00 €
- Mise en jeu de la garantie 150,00 €
- Frais de courrier 10,00 €
- Frais de courrier express 30,00 €

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> OFFRE COFACE (ASSURANCE CRÉDIT EXPORT) Nous consulter

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> RECHERCHE DE DOCUMENT⁽¹⁾

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an ⁽²⁾	18,00 €
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an ⁽²⁾	24,00 €
- Par document fourni ⁽³⁾	8,00 €
- Fourniture d'une copie de chèque ⁽⁴⁾	17,00 €
- Recherche complexe	Nous consulter
- Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA	25,00 €
- Délivrance d'attestations diverses	19,00 €

> OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la saisie).....	Plafond fixé à 100,00 € ⁽²⁾
- Frais par saisies-attribution/saisies conservatoires	100,00 € ⁽²⁾
- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué.....	20,00 €

> AUTRES FRAIS

- Courrier de mise en demeure sur compte débiteur	20,00 €/courrier
- Courrier de dénonciation de découvert.....	10,00 €

(1) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier.

(2) Exonéré de TVA

(3) Auxquels s'ajoutent les frais de recherche

(4) Frais d'attestation en sus le cas échéant

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



➤ FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE

En cas de chèque ou prélèvement sans provision, cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour).....	10,50 €
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement émis sans provision (maximum 1/jour).....	10,50 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 1 ^{re} et 2 ^e lettre (envoi simple)	10,50 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé envoi recommandé	15,00 €

➤ COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention.....	9,95 €/opération
- Dans la limite d'un plafond journalier de	39,80 €

➤ FORFAIT DE FRAIS PAR CHÈQUE REJETÉ

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant :

- La lettre d'information préalable	
- Les frais de dossier	
- Les frais de chèque impayé	
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire	
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction	
- La déclaration Banque de France	
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Les frais de délivrance du certificat de non paiement	
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- Les frais de blocage de provision pour régularisation	
- Par chèque ≤ 50,00 €	20,05 € ⁽¹⁾
- Par chèque > 50,00 €	40,05 € ⁽¹⁾
- Dans la limite d'un plafond journalier de	100,00 €

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

➤ FORFAIT DE FRAIS PAR PRÉLÈVEMENT SEPA REJETÉ

Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA) ou virement SEPA rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant⁽¹⁾ :

- La notification de refus d'exécution de l'ordre de paiement
- Les frais de dossier
- Les frais de rejet
- Les frais de représentation

- Par prélèvement ≤ 20,00 €	Dans la limite du montant rejeté ⁽¹⁾
- Par prélèvement > 20,00 €	10,05 €⁽¹⁾
- Dans la limite d'un plafond journalier de	40,00 €

➤ AUTRES INCIDENTS

- Frais pour chèque déposé rejeté pour un autre motif que le défaut ou l'insuffisance de provision	15,90 €
- Frais de relance pour échéance de prêt impayé.....	17,00 €
- Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : chèque payé en période d'interdiction bancaire	25,00 €/chèque
- Frais impayé carte bleue, coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenus impayés.....	65,00 €/impayé

➤ OPPOSITIONS

- Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,00 €
- Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	26,00 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux.....	Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif.....	Gratuit
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte ..	24,00 €
- Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire...	20,00 €
- Opposition tout prélèvement.....	30,80 €/opération

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

BPI FRANCE

Banque Publique d'Investissement.

CEGC

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 % ,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays Union européenne zone non euro : Bulgarie, Lettonie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Suède.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco et Saint-Marin.

SEPA concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, et Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union européenne comme régions ultrapériphériques, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Principauté et micros États actuellement hors zone SEPA : Andorre, Le Vatican, Gibraltar.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit Compensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C’est à lui que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

EN CAS DE DÉSACCORD, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit :

■ Par courrier :

Caisse d’Epargne Grand Est Europe
Service Relations Clientèle
5, Parvis des Droits de l’Homme
57012 METZ Cedex

■ Par Internet : Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant :

www.caisse-epargne.fr
Rubrique « Numéros Utiles »
« Service Relations Clientèle »

■ Par téléphone :

 **N°Cristal 09 69 36 27 38**

APPEL NON SURTAXE

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ MÉDIATEUR DE L’AMF

L’Autorité des Marchés Financiers dispose d’un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d’un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l’information des investisseurs, l’exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽¹⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l’adresse suivante :

Médiateur de l’AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l’AMF disponible sur le site Internet de l’AMF : www.amf-france.org (Coût selon fournisseur d’accès internet).

9

RÉSOUTRE UN LITIGE

■ MÉDIATION DU CRÉDIT

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne Grand-Est Europe.

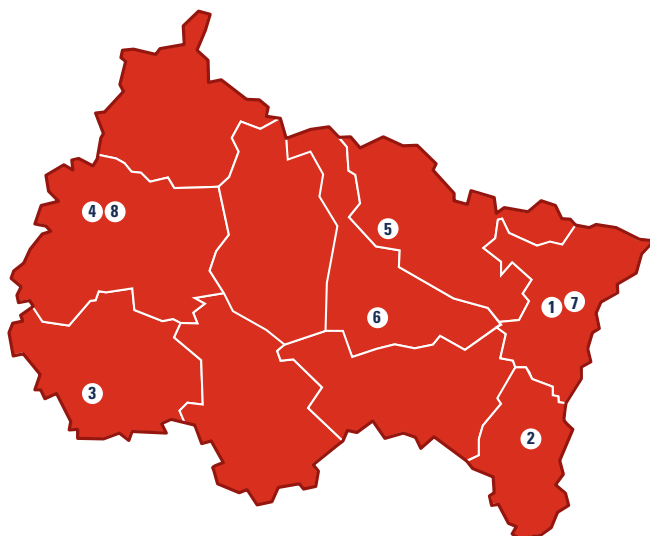
➤ POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

www.caisse-epargne.fr* > Région Grand Est Europe..

*Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

10 VOS CONTACTS



❶ CENTRE D'AFFAIRES ALSACE NORD

Franck WENDLING, Directeur
1, avenue du Rhin
67925 STRASBOURG Cedex 9
Tél. : 03 90 23 45 62 ⁽¹⁾

❷ CENTRE D'AFFAIRES ALSACE SUD

Carole MURPHY, Directrice
7, avenue de la République
68000 COLMAR
Tél. : 03 69 49 10 22 ⁽¹⁾

34, avenue du Général Leclerc
68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 32 61 41 ⁽¹⁾

❸ CENTRE D'AFFAIRES AUBE HAUTE MARNE

Guillaume BRUNET, Directeur
58, Boulevard Gambetta
10000 TROYES
Tél. : 03 25 42 45 00 ⁽¹⁾

❹ CENTRE D'AFFAIRES MARNE-ARDENNES

Guillaume BRUNET, Directeur
12/14, rue Carnot
51722 REIMS
Tél. : 03 26 79 76 42 ⁽¹⁾

❺ CENTRE D'AFFAIRES NORD LORRAINE

Bernard TREUVELOT, Directeur
5, parvis des Droits de l'Homme
57000 METZ
Tél. : 03 87 21 31 98 ⁽¹⁾

❻ CENTRE D'AFFAIRES SUD LORRAINE

Jean-Christophe LABBÉ, Directeur
49, rue Stanislas
54000 NANCY
Tél. : 03 83 17 80 80 ⁽¹⁾

❼ DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Pierre HUYSENSTRUYT, Directeur
1, avenue du Rhin
67925 STRASBOURG Cedex 9
Tél. : 03 26 79 79 19 ⁽¹⁾

❽ DIRECTION DU LOGEMENT SOCIAL

Yves FERRON, Directeur
12/14, rue Carnot
51100 REIMS
Tél. : 03.26.79.78.02 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Coût selon opérateur téléphonique

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

